



ARRÊTÉ DU MAIRE AT 93/24

INTERDISANT LE STATIONNEMENT SUR UNE PLACE DE PARKING IMPASSE SALENGRO

Le Maire de la Commune de SAINT-JUÉRY, Conseil Départemental,

VU les articles L 2212.2 et L 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 et suivants,

VU la demande de la directrice de l'école Marie Curie pour interdire le stationnement sur une place de parking Impasse Salengro pour décharger des animaux dans l'école.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement et d'assurer la sécurité des personnes,

- ARRÊTÉ -

Article 1 : La directrice de l'école Marie Curie est autorisée à interdire le stationnement sur une place de parking Impasse Salengro de 8h30 à 11h30 sur les dates suivantes :

- **Jeudi 25 avril 2024**

- **Jeudi 2 mai 2024**

- **Mardi 7 mai 2024**

- **Jeudi 16 mai 2024**

Article 2 : **Le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit pour laisser la place libre pour décharger les animaux.**

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la directrice de l'école Marie Curie.

Article 4 : L'affichage du présent arrêté est obligatoire pour le rendre exécutoire :

- sur chaque accès à la zone,

- de manière parfaitement visible pour les usagers.

Article 5 : Tout véhicule en stationnement gênant sera susceptible d'être placé en fourrière selon un ordre de réquisition de Monsieur le Maire de Saint-Juéry dans le cadre de ses pouvoirs de Police.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Juéry dans le délai de deux mois à compter de sa publication et à défaut devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

Article 7 : Le Maire, le Directeur Général des Services, le Brigadier Police Municipale de Saint-Juéry, le Commissaire divisionnaire, le Directeur Départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-JUÉRY, le lundi 15 avril 2024

Le Maire,

David DONNEZ

Publié le :

